

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. X. — Cl. 2.

N° 621.812

Omblet perfectionné.

M. FLORENT RENAUDIN résidant en France (Vendée).

Demandé le 20 septembre 1926, à 16^h 4^m, à Paris.

Délivré le 14 février 1927. — Publié le 18 mai 1927.

La présente invention est relative à un mode perfectionné de fabrication des omblets destinés à servir de liaison entre le timon des véhicules traînés par des bœufs et le joug porté par ces animaux.

Les caractéristiques de l'omblet suivant l'invention ressortiront de la description suivante qui se réfère au dessin annexé, représenté à titre d'exemple, et dans lequel :

10 La figure 1 est une vue de face de l'âme.

La figure 2 est une vue en perspective de l'âme entourée d'une première enveloppe et

15 La figure 3 est une vue en perspective de l'omblet terminé et muni d'un renfort à une extrémité.

20 Comme on le voit sur le dessin, l'omblet suivant l'invention comporte une âme 1 constituée par une bande de cuir ou peau, peau de buffle par exemple, enroulée plusieurs fois sur elle-même et les différentes spires sont maintenues les unes sur les autres par des clous 2, ou par tout autre moyen approprié. Naturellement le nombre de spires dont l'âme
25 est constituée varie avec la résistance que l'omblet doit avoir. L'âme ainsi formée est entourée complètement ou partiellement par une ou plusieurs bandes de cuir, ou peau. Sur le dessin, on a représenté à titre d'exemple cette
30 première enveloppe comme étant constituée par une seule bande 3 entourant l'âme incomplètement et maintenue autour de celle-ci de

place en place, par des ficelles 4 par exemple.

L'ensemble de l'âme et de la première enveloppe est contenu dans une deuxième enveloppe 5 très résistante, de préférence en peau de buffle, et qui est fermée au moyen d'un lacet 6, ou lanière, de même matière, passant dans des trous 7 pratiqués sur chacun des bords de la peau constituant cette deuxième
40 enveloppe. Les deux extrémités de l'enveloppe 5 se recouvrent.

L'une au moins des extrémités de l'omblet, celle qui se trouve reliée à l'anneau du timon, est munie d'un renfort constitué par plusieurs
45 pattes 8, par exemple trois, découpées partiellement dans une même bande de cuir ou peau 9. Ces pattes entourent l'omblet et sont maintenues autour de celui-ci également par laçage. De préférence, comme représenté sur
50 le dessin, on utilisera la même lanière 6 en même temps pour le laçage de l'enveloppe 5 et des pattes 8.

Bien entendu l'autre extrémité de l'omblet peut être munie d'un renfort analogue, si cela
55 est jugé nécessaire.

L'omblet constitué comme décrit ci-dessus est particulièrement résistant, quoique sa fabrication soit simple et relativement peu coûteuse. 60

Naturellement de nombreuses modifications de détail peuvent être apportées à l'omblet décrit et représenté sans sortir pour cela du domaine de l'invention.

Prix du fascicule : 5 francs.

RÉSUMÉ.

Cette invention est relative à un omblet comportant une âme constituée par une bande de peau ou cuir roulée sur elle-même et dont 5 les spires sont fixées les unes sur les autres par des clous ou autres; cette âme est d'abord entourée complètement ou partiellement d'une première enveloppe maintenue sur l'âme de place en place par exemple par ficelage, et 10 l'ensemble est entièrement contenu dans une deuxième enveloppe de matière très résistante,

peau de buffle par exemple, et fermée de préférence par couture ou laçage de ses bords. L'omblet est en outre muni à une extrémité, ou aux deux, d'un renfort qui peut être con- 15 stitué par des pattes découpées partiellement dans une même bande de cuir ou peau, lesdites pattes étant maintenues autour de l'omblet aussi par couture ou laçage.

F. RENAUDIN.

Par procuration :

LAVOIX, MOSÈS et GEHET.

Fig. 1

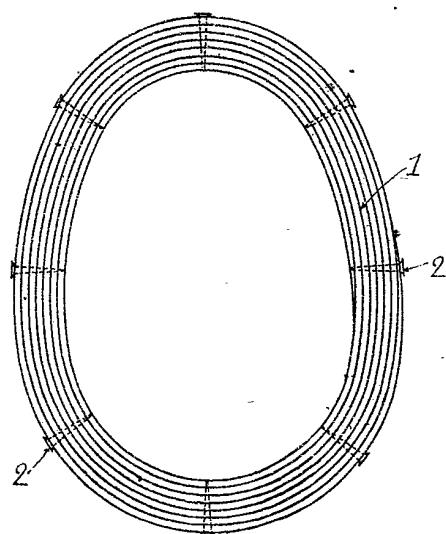


Fig. 2

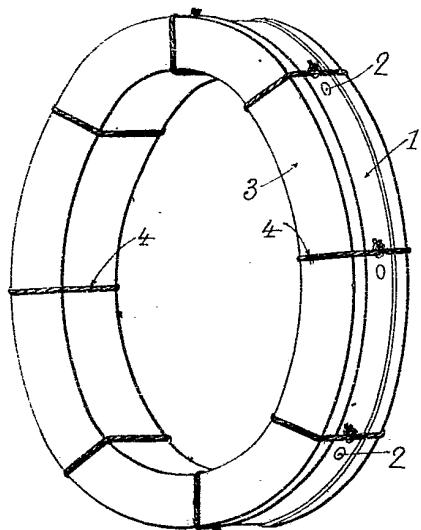


Fig. 3

